



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTMAGNY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

**Séance régulière** tenue le 8 juillet 2024 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Denis Laprise,  
M. Styves Laprise,  
M. Jean-Claude Giroux,  
M. Daniel Mercier,

Sont absents : M. Steeve Raby et M. Éric Talbot

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

*Une séance de travail s'est tenue le jeudi 4 juillet 2024 au bureau municipal à 18h30.*

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2024-07-01 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu de demander au maire d'ouvrir la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Gilles Giroux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2024-07-02 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel modifié au point 16) Varia -- a) Achat de fouet à gaz et b) Information – États financiers 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2024, des séances extraordinaires du 19 juin 2024 et du 26 juin 2024.



4. Approbation des comptes
5. Approbation de paiements de factures
  - a) Paiement de factures – Internet – Téléphonie – 181,14 \$
  - b) Paiement de factures - Électricité – Ghyslain Vézina – 206,96 \$
  - c) Paiement de factures – Asphalte JR Morin – 1 437,19 \$
  - e) Paiement de factures – Alectron – Opératrice eau – 584,09 \$
  - f) Paiement de factures – Raymond, Chabot, Grant & Thornton – États financier - 12 814,83 \$
  - g) Paiement de factures – Sondes et électrode pour chlore – Veolia – 2 492,43 \$
  - h) Paiement de factures – Assurances municipalité – FQM – 21 801,09 (- 1 343,97\$ - crédit)
6. Correspondance
  - a) MTQ – PAVL PPA – Enveloppe du député – 12 000 \$
  - b) « Arrachons ensemble » – Herbe à poux – Ville de Laval
  - c) École secondaires St-Paul – Remerciements
  - d) TECQ – Renouvellement 2024 -2034.
  - e) Formation – Gestion des castors – Daniel Mercier et Denis Laprise – 9 juillet 2024
  - f) Lettre – Demande d’appui – Sentier du trappeur – Domaine Rêve Nature
  - g) Échange avec le député M. Rivest – 19 juillet 2024
7. Administratif
8. Travaux publics
  - a) Soumission – Asphaltage – chemins municipaux – JR Morin – Résolution
9. Incendie et sécurité
  - a) Vitesse excessive – Intersection Route de la Station – Rue Principale Ouest – suivi
  - b) Soumission – appareil de télécommunication – Service d’incendie
10. Eau potable
  - a) Embauche opérateur eau potable – Embauche en date du 2 juillet 2024 – Inscription SST et formation Eau potable.
11. Eaux usées
  - a) Taxation – Eaux usées – 752 \$
12. Loisirs
  - a) Tables pique-nique endommagées – Réparation - Suivi
13. Parc des Appalaches
  - a) Suivi – activités
14. Héritage
  - a) Mise en place du comité sur l’avenir de l’Héritage – Suivi
  - b) Réception du carnet de santé – Ébauche -
15. Résolutions diverses
  - a) Résolution – Permis de lotissement – Domaine Rêve Nature – 4 nouveaux lots + une rue privée.
  - b) Résolution – Permis de lotissement – 24 nouveau lots – adresse - 142 Principale est
  - c) Résolution – Octroi de permis – Dérogation mineure – lot 5 761 454 – construction d’un garage



- d) Résolution – Octroi de permis – Dérogation mineure – lot 5 760 752 – Construction d'un garage
- e) Résolution - Absence plus de 90 jours – Séances du conseil – Steeve Raby
- f) Résolution – Clarification de résolution au MSP concernant le schéma de protection incendie
- g) Résolution – FRR volet 3 – Pôle centre – Notre-Dame-du-Rosaire – Sentiers de l'inconnu
- h) Résolution - FRR volet 3 – Pôle centre – St-Paul-de-Montminy – Open Mic
- i) Résolution – Révision – Loi sur la fiscalité municipale – Taxes SQ – Municipalité de St-Benjamin
- j) Résolution – Fermeture du bureau municipal – 22 juillet au 2 août 2024 inclusivement
- k) Résolution – Participation colloque de zone ADMQ – le 11 septembre – Doris et Yves – Coût 340 \$
- l) Résolution – Nomination d'un conseiller – CCU

16. Varia

- a) Achat de fouet à gaz – RÉSOLUTION
- b) Information – États financiers 2023 – Surplus de 26 522 \$

17. Période de questions

18. Levée de la séance

**3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 ET 26 JUIN 2024**

**2024-07-03 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2024**

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance du conseil du 3 juin 2024

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-04 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2024**

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, il est résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2024-07-05 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2024**

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, il est résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



#### 4- APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

##### 2024-07-06 : APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par Styves Laprise et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 59 437,46 \$ qui incluent les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 5- APPROBATION PAIEMENT DES FACTURES TOTALISANT UN MONTANT DE 38 175,76 \$

##### 2024-07-07: APPROBATION PAIEMENT DE FACTURES

Il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Styves Laprise, et résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes pour services rendus :

Vidéotron - Internet – Téléphonie : 181,14 \$  
Entreprise Ghyslain Vézina – Électricité – vérification prises : 206,96 \$  
Entreprise JR Morin – Surplus asphalte : 1 437,19 \$  
Alectron – Opératrice eau : 584,09 \$  
Raymond, Chabot, Grant & Thornton – États financier : 12 814,83 \$  
Veolia – Sonde et électrode pour chlore : 2 492,43 \$  
FQM (assurances)– Assurances municipalité : 21 801,09 (- 1 343,97\$ - crédit)

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions 2024-07-06 et 2024-07-07.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Bernard', is written over a horizontal line.

Yves Bernard, directeur général

#### 6- CORRESPONDANCE

- a) Montant reçu – PAVL PPA – 12 000 \$

Les membres du conseil sont informés de la réception d'un montant alloué de 12 000 \$ pour l'entretien de chemins municipaux. Cette enveloppe provient du Ministère des Transports du Québec.

- b) « Arrachons ensemble » - Campagne Herbe à poux 2024 – Maire parrain – M. Stéphane Boyer, maire de Laval.

M. Le maire informe les membres du conseil de la nouvelle campagne contre l'herbe à poux. Une copie de la correspondance est remise aux membres du conseil.

- c) Correspondance École secondaire St-Paul – Remerciements – Présence du maire



M. le Maire informe les membres du conseil d'une lettre de remerciements lui étant adressée pour sa présence au Gala Méritas à l'école secondaire St-Paul. Il semble que sa présence a été bien appréciée.

d) Gouvernement du Canada et du Québec – Renouvellement du programme de la TECQ pour 10 ans – 2024-2034.

Les membres du conseil sont informés que le programme de la TECQ est renouvelé pour une période de 10 ans soit de 2024-2034. Toutefois, les modalités précises des montants alloués aux municipalités ne sont pas encore déterminés. Ceux-ci le seront à court terme et la municipalité en sera informée.

#### **2024-07-08 – FORMATION SUR LA GESTION DU CASTORS - 9 JUILLET 2024 – MRC DE MONTMAGNY**

Attendu que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud doit faire face de façon assez régulière de castors sur son territoire;

Attendu que cela occasionne des actions de la part du conseil municipal afin d'en assurer la gestion en fonction de réglementation provinciale;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier et résolu d'autoriser l'inscription à la formation sur la gestion des castors du 9 juillet donnée à la MRC de Montmagny au montant de 300 \$. Cette inscription permet la présence de trois (3) participants soient : Denis Laprise, Daniel Mercier et le directeur général.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

f) Lettre – Demande d'appui – Sentier du Trappeur – Domaine Rêve Nature.

M. le maire partage le contenu d'une correspondance reçue de la part de l'association du Domaine Rêve Nature qui lui demande son appui au projet de sentier du Trappeur dans leur domaine. Compte tenu que la réglementation actuelle de la municipalité n'aborde pas cet aspect, le conseil ne se positionne pas face à cette demande avant la modification éventuelle du règlement de lotissement. Aucune action n'est prise par les membres du conseil à ce propos.

g) Échange avec le député M. Rivest – 19 juillet 2024

M. le maire informe les membres du conseil de la tenue d'une rencontre avec le député lors d'un événement « portes ouvertes » à son bureau de comté à Montmagny. Ceux et celles qui sont intéressé/e/s peuvent s'inscrire directement en contactant le bureau de comté du député.

#### **7- ADMINISTRATIF**

Aucun sujet sous ce point.

#### **8- TRAVAUX PUBLICS**

a) Soumission – Asphaltage – Chemins municipaux – Entreprise JR Morin

Ce point ne peut faire l'objet de discussions entre les membres du conseil. Aucune estimation de prix n'a été reçue à la direction générale. Ce point est donc remis.



## 9. SÉCURITÉ ET INCENDIE

- a) Vitesse excessive – Intersection : Route de la Station-Rue Principale Ouest - Suivi

Les interventions effectuées jusqu'à maintenant pour cette intersection donnent des résultats mitigés (ajouts de signalisation « Arrêt »). La direction générale souligne que le Sgt Gallagher, responsable du secteur- SQ, a contacté le bureau municipal pour mentionner que la résolution qui a été acheminée aux équipes de policiers patrouilleurs pour action et suivi. De plus, la résolution votée par le conseil municipal sera acheminée à l'intervenante communautaire de la SQ du secteur pour aider la municipalité à organiser des interventions de sensibilisation.

Il est également demandé à la direction générale d'acheminer une copie de la résolution votée à la division du secteur de « Contrôle routier Québec ».

### **2024-07-09 : RÉOLUTION – ACHATS D'APPAREILS DE TÉLÉCOMMUNICATION – SERVICE INCENDIE**

Attendu que les services de sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud nécessitent des appareils de communication efficace;

Attendu que les appareils de communication actuels arrivent à leur fin de vie utile et devront être remplacés à brève-moyenne échéance;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Styves Laprise, d'accepter la soumission de Novicom pour l'achat de système de communication au montant de 2 483,00 \$. La direction générale est autorisée à procéder à l'achat.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## 10. EAU POTABLE

- a) Embauche opérateur eau potable – Embauche en date du 2 juillet 2024 – Inscription SST et formation en eau potable.

Le directeur général informe les membres du conseil municipal que l'opérateur eau potable et eaux usées a été embauché en date du 2 juillet 2024. Il a également été inscrit à la formation SST et à formation en eau potable pour la session débutant le 16 septembre 2024. Les partenaires ont été informés de ces actions effectuées pour la formation et l'embauche.

## 11 – EAUX USÉES

- a) Taxation – Entretien réseau égout – montant de 752 \$

Suite à la réception des états financiers pour l'année 2023, les auditeurs ont souligné que qu'un montant supplémentaire de 752 \$ a été perçu pour la taxe « Entretien réseau égouts ». Ce montant sera donc déduit du montant général à percevoir dans le budget 2025 pour ceux et celles qui sont assujettis/es à cette taxe spéciale.

## 12 - LOISIRS

- a) Tables à pique-nique brisées – Réparation - Suivi



Des tables à pique-nique près du chalet des loisirs ont été réparées. Le tout est soumis pour information.

### **13 - PARC DES APPALACHES**

Aucune information particulière sur ce point.

### **14- HÉRITAGE**

#### **2024-07-10 : RÉOLUTION POUR NOMINATION DU BUREAU PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) EN VUE DE LA FORMATION DU COMITÉ SUR L'AVENIR DE LA SALLE DE L'HÉRITAGE.**

Attendu que le conseil de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud lors de la séance régulière de juin 2024 (Résolution # 2024-06-13) a entériné la formation d'un comité sur l'avenir de l'Héritage;

Attendu que ce comité sera composé l'élus et de membres de la communauté de Ste-Euphémie;

Attendu qu'un bureau de première responsabilité (BPR) doit être mis en place par le conseil municipal pour amorcer le processus de mise en place du comité;

Attendu que le conseil municipal doit désigner deux élus pour représenter le conseil;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, que le bureau de première responsabilité sera composé des conseillers suivants : M. Daniel Mercier et M. Styves Laprise.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **b) Carnet de santé – Réception ébauche**

Une copie du carnet de santé (ébauche) a été acheminée par l'Agence Spatiale au bureau municipal. Cette dernière a été envoyée par courriel aux membres du conseil municipal pour commentaires et précisions.

### **15- RÉOLUTIONS DIVERSES**

#### **2024-07-11 : RÉOLUTION – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT – DOMAINE RÊVE NATURE – 4 NOUVEAUX LOTS INCLUANT UNE RUE PRIVÉE**

Attendu que le propriétaire du lot 6 614 183 a soumis une demande de permis pour le lotissement de ce lot en 3 lots constructibles et une rue privée;

Attendu que M. Guillaume Couette a effectué une présentation devant les membres du CCU du projet de lotissement;

Attendu que les membres du CCU ont analysé la demande lors de leur réunion le 25 juin 2024;

Attendu que les membres du CCU ont effectué une recommandation positive de la demande du promoteur dans la mesure où les balises émises dans la résolution du conseil municipal # 2023-06-11 soient respectées;



Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, d'autoriser l'inspectrice municipale Mme Isabel Torres à émettre le permis de lotissement pour le lot 6 614 183 en quatre (4) lots soit 3 lots constructibles et une rue privée ayant les numéros suivants : 6 628 334, 6 628 335, 6 628 336 et 6 628 337.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2024-07-12 RÉOLUTION - PERMIS DE LOTISSEMENT – POUR LES LOTS 5 760 679, 5 760 689, 5 760 718, 5 760 721 ET 5 761 471 EN 24 NOUVEAUX LOTS ET UNE RUE PRIVÉE.**

Attendu que le promoteur s'engage à respecter les balises suivantes :

- Que la largeur carrossable du chemin soit de sept (7) mètres (avec emprise 15 m);
- Que ce chemin puisse avoir la capacité de permettre la circulation de véhicule lourd tel qu'un camion incendie;
- Que ce chemin soit dégagé en hauteur (minimum de cinq (5) mètres en tout lieu; -Que ce chemin soit libre d'accès en tout temps;
- Que les entrées des lots créés soient d'une largeur (en surface) carrossable d'au moins six (6) mètres;
- Que le chemin soit entretenu en toute saison (incluant en période hivernale);
- Que les déformations du chemin soient rapidement corrigées et réparées pour permettre la circulation des véhicules d'urgence en tout temps;
- Que la gestion des eaux de surface se fasse adéquatement.
- Qu'un espace en bordure de la rue soit prévu pour les bacs à vidanges et matières recyclables tout en recommandant l'installation de conteneurs;
- Que l'entrée de la nouvelle rue privée (par la rue Principale Est) ne soit pas clôturée ni barrée;
- Que les nouveaux bâtiments principaux construits respectent la réglementation de la municipalité en vigueur (Règlement sur l'urbanisme, règlement sur la construction et règlement sur le zonage);
- Qu'aucune construction de bâtiment ne soit effectuée dans la zone inondable désignée par le ministère de l'Environnement;

Attendu que les membres du CCU ont émis une recommandation positive pour l'émission du permis de lotissement demandé pour les lots 5 760 679, 5 760 689, 5 760 718, 5 760 721 et 5 761 471 en tenant en compte les commentaires mentionnés plus haut;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, que le conseil municipal de Ste-Euphémie demande à l'inspectrice municipale d'émettre le permis de lotissement tel que demander pour les lots mentionnés au paragraphe précédent par le promoteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2024-07-13 RÉOLUTION – DEMANDE DE DÉROGATION – CONSTRUCTION D'UN GARAGE – ARTICLE 5.32.1.1 – RÈGLEMENT DE ZONAGE - CONSTRUCTION DONT LA SUPERFICIE DÉPASSE DE 8 M2 LA SUPERFICIE AUTORISÉE - LOT 5 761 454**

Attendu que le futur garage et l'abri à bois seront situés dans la cour arrière du bâtiment principal;

Attendu que le futur garage respectera les marges des limites du lot du propriétaire;

Attendu que la cour arrière est d'une superficie 705 m<sup>2</sup> qui permet uniquement un maximum de superficie pour le garage de 105 m<sup>2</sup>;

Attendu que la propriété est située dans la zone du périmètre urbain;



Attendu que la grandeur totale du terrain limite les possibilités de construction de bâtiment secondaire sans avoir recours à la dérogation mineure;

Attendu que le refus de la dérogation mineur causera un préjudice sérieux au propriétaire dans l'état actuel de la propriété;

Attendu que le CCU a émis une recommandation positive pour l'émission du permis en fonction de la dérogation mineure;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Denis Laprise, et résolu que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour la construction d'un garage sur le lot 5 761 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **2024-07-15 – RÉOLUTION - ABSENCE DE PLUS 90 JOURS – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – CONSEILLER STEEVE RABY**

Attendu que le conseiller M. Steeve Raby a été absent des séances du conseil municipal pour une période de plus de 90 jours (dernière séance où il a été présent le 4 mars 2024);

Attendu que l'article 317 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités précise que le mandat d'un élu prend fin à la fin de la séance suivant la période de 90 jours d'absence;

Attendu que M. Raby a acheminé une lettre aux membres du conseil municipal expliquant sa situation (travail à l'extérieur de la municipalité ce qui l'oblige à s'absenter du dimanche au jeudi soir);

Attendu que les membres du conseil ont pris en considération l'article 317 (LERM) dans son intégralité;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu de déclarer le siège # 5 vacant et demander à la direction générale de prendre les actions nécessaires en vue de combler cette vacance au conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **2024-07-14 : RÉOLUTION CONFIRMANT L'ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE – PROTECTION INCENDIE – PRÉSENTÉ PAR LA MRC DE MONTMAGNY**

Attendu que le conseil municipal de Ste-Euphémie a adopté le schéma de couverture de risque – protection incendie – lors d'une séance extraordinaire tenue le 21 mai 2024;

Attendu que le conseil municipal a acheminé une correspondance au ministre de la Sécurité publique au mois de juin 2024;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu de confirmer la résolution 2024-05-33 concernant l'adoption du schéma de couverture de risque – protection incendie – par la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud.

D'acheminer une copie de cette résolution à la directrice générale de la MRC de Montmagny et au MSP.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



**2024-07-16 : RÉOLUTION – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – DEMANDE DE PRÉCISIONS – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

Attendu que le conseil municipal de Ste-Euphémie a acheminé au Ministère de la Sécurité publique ainsi qu'au MAMH une résolution le 19 juin 2024 concernant des inquiétudes sur l'application du nouveau schéma de couverture de risques – prévention incendie;

Attendu que ces inquiétudes touchaient les ressources financières allouées par la municipalité à cette nouvelle couverture de risque – protection incendie ainsi que des implications juridiques liées au non-respect potentiel du temps d'intervention sur les lieux d'un événement et sur les actions à prendre concernant la rétention du personnel;

Attendu qu'à ce jour, aucune réponse n'a été reçue de la part du Ministère de la Sécurité publique à la résolution acheminée le 19 juin 2024;

Attendu que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud apprécierait des réponses aux interrogations mentionnées plus haut;

Attendu que cette résolution n'affecte pas la décision d'adhérer au schéma de couverture de risque de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, décision confirmée par des précédentes résolutions;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Denis Laprise, de redemander au Ministère de la Sécurité publique les réponses au questionnement réitérés dans la présente résolution et celle acheminée le 19 juin 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2024-07-17 : RÉOLUTION – FRR VOLET 3 – PÔLE CENTRE – NOTRE-DAME DU ROSAIRE – SENTIERS DE L'INCONNU**

ATTENDU QUE l'enveloppe totale du FRR Volet 3 est de 225 000\$ par pôle municipal ;

ATTENDU QU'à la suite des différents octrois, une somme de 89 432\$ demeurerait disponible pour des projets intégrant le cadre de gestion du FRR Volet 3 ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du 17 juin 2024, les directions générales présents à la rencontre se sont vu présenter un projet admissible dans le cadre du FRR Volet 3 ;

- Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire appuie Les Sentiers de l'inconnu : S'adapter aux changements climatiques, probablement probable : développer de nouveaux services au coût de 73 466,54\$ souhaite bénéficier d'un apport financier du FRR Volet 3 de 56 937\$.

ATTENDU QUE les quatre municipalités du pôle Centre de la MRC de Montmagny doivent s'entendre et être unanimes sur les montants accordés pour chacun des projets ;

ATTENDU QUE les projets doivent être différents d'une municipalité à l'autre et amener une attractivité nouvelle dans les municipalités du pôle Centre de la MRC de Montmagny;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu que le conseil des élus de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud adopte la résolution à l'effet que le consensus des projets ci-haut est unanime et permet



aux promoteurs de déposer les projets au comité de gestion *Signature Innovation en santé durable*.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2024-07-18 : RÉOLUTION – FRR VOLET 3 – PÔLE CENTRE – ST-PAUL-DE-MONTMINY – « OPEN MIC »**

ATTENDU QUE l'enveloppe totale du FRR Volet 3 est de 225 000\$ par pôle municipal ;

ATTENDU QU'à la suite des différents octrois, une somme de 89 432\$ demeurerait disponible pour des projets intégrant le cadre de gestion du FRR Volet 3 ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du 17 juin 2024, les directions générales présents à la rencontre se sont vu présenter un projet admissible dans le cadre du FRR Volet 3 ;

- Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy appuie le Projet « Open Mic »: Opportunité de spectacles d'humour gratuit pour tous, au coût de 2312\$ par événement, dont l'entente culturelle, qu'un apport financier du FRR Volet 3 permettrait de couvrir 80% des coûts. Un montant de 849,60\$ est demandé au FRR-3 pour la tenue d'un premier événement le 24 août à St-Paul-de-Montminy lors du Festival Famille en Fête.

ATTENDU QUE les quatre municipalités du pôle Centre de la MRC de Montmagny doivent s'entendre et être unanimes sur les montants accordés pour chacun des projets ;

ATTENDU QUE les projets doivent être différents d'une municipalité à l'autre et amener une attractivité nouvelle dans les municipalités du pôle Centre de la MRC de Montmagny;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu que le conseil des élus de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud adopte la résolution à l'effet que le consensus des projets ci-haut est unanime et permet aux promoteurs de déposer les projets au comité de gestion *Signature Innovation en santé durable*.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2024-07-19 RÉOLUTION – REVISION – LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE – TAXES SQ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE BAGOT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 139-05-2024 de la Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot en demande d'appui à la Municipalité de Saint-Benjamin pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;



CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Jean-Claude Giroux, de demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au député de Côte-du-Sud, M. Mathieu Rivest, à la MRC de Montmagny, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **2024-07-20 : FERMETURE DU BUREAU DU 22 JUILLET 2024 AU 2 AOÛT 2024 INCLUSIVEMENT**

Attendu que la période des vacances de la construction engendre une diminution des activités dans plusieurs secteurs économiques et administratifs du Québec;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Denis Laprise, et résolu d'entériner la fermeture du bureau municipal pour la période du 22 juillet 2024 au 2 août 2024 période des vacances de la construction.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **2024-07-21 : PARTICIPATION DE DORIS GODBOUT ET DE YVES BERNARD AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ – BEAUCE-CÔTE-DU-SUD**

Attendu que le colloque de zone de l'ADMQ offre une opportunité importante pour l'accès à de la formation;

Attendu que la municipalité doit consacrer un montant pour la formation de ses employés;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Jean-Claude Giroux, d'autoriser la participation et l'inscription de Mme Doris Godbout et de M. Yves Bernard à la journée du 11 septembre 2024 qui se tiendra au Manoir du Lac-Étchemin. (Montant environ de 340 \$ incluant taxe non remboursée)

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **2024-07-22 : NOUVEAU CONSEILLER – COMITÉ CCU – NOMINATION**

Attendu qu'il y a une vacance au sein du CCU avec l'absence de M. Steve Raby;



Attendu que M. Denis Laprise, conseiller de la municipalité, est intéressé à participer aux séances du CCU;

Attendu que M. Denis Laprise a participé à la formation obligatoire nécessaire pour être sur le CCU;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Styves Laprise, que M. Denis Laprise soit le conseiller désigné en remplacement de M. Steeve Raby.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **16- VARIA**

### **2024-07-23 : RÉOLUTION – ACHAT DE DÉBROUSSILLEUSE À ESSENCE – ENTRETIEN TERRAINS MUNICIPAUX**

Attendu que l'entretien des terrains municipaux nécessitent de l'outillage fonctionnel;  
Attendu qu'actuellement l'employé pour la tonte de la pelouse utilise sa débroussailleuse pour effectuer les travaux en touchant une indemnité à ce propos;

Attendu que l'achat par la municipalité d'une débroussailleuse permettrait d'économiser et de conserver l'outillage par la municipalité;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Denis Laprise, d'autoriser l'achat d'une débroussailleuse par le directeur général pour un montant maximum de 300 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### **b) Vérification des états financiers – Information – États 2023**

M. Le maire informe l'assemblée que les États financiers ont été finalisés par la firme comptable -RCG&T. Il ressort que la municipalité a eu un excédent de 26 522 \$ pour l'exercice 2023.

## **17- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

## **18- LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **2024-07- 24: RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

La séance est levée à 21h25



  
Gilles Giroux, Maire

\*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

  
Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 8 juillet 2024.

Ce procès-verbal a été ratifié suite à la séance du conseil tenue le 12 août 2024.